COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept Juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. POURCHEL Laurent**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 9 Juin 2026.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUCHATEAU Jérôme, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, EUCHIN Guy, FRANQUE Gérard-Alexandre, SENECAT Dominique, LOTTILLIER Hervé (suppléant de HEUEL Jean-Michel), LEBRUN Guillaume, DURIEZ Miguel (suppléant de LAVOGEZ Serge), POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques , WAROT Pascal, , DEVIGNE Maurice, GUCHE Francis, DUCROCQ Benoît, WILQUIN Ghislain, CLABAUT Yves, GARENAUX Rodrigue, VASSEUR Jean-Pierre, HANON Yohann, QUEVAL Didier, CAZIN Bernard, DEREU Michel, FICHAUX Frédéric (suppléant de HENDRICK Olivier), VASSEUR Daniel, CHALLON Thierry, PRUDHOMME Dominique, PETIT Jean-Philippe (suppléant de SCHRYVE Roger), HOCHART Philippe, FINDINIER Jean-Marc, BELLENGUEZ Jean-Marc.
Mmes MEQUIGNON Sophie, COCQUEREL Micheline, COLLE Hélène, DELATTRE Céline (suppléante de SPECQUE Frédéric), HANQUEZ-THION Catherine.

ETAIENT ABSENTS : Mrs DEMOL Olivier, GRIGNON Olivier absent excusés
Mrs DUFOUR Olivier, NOEL Julien absents.

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr LEROY Christian à Mr POURCHEL Laurent

Membres en exercice : **42**– *Présents* : **37** – *Représentés* : **1** – *Votants :* **38** – *Absents* : **4**

Monsieur POURCHEL Laurent, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :
Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Madame HANQUEZ-THION Catherine est élue à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2026 :
Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 27 Mai 2026 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.
Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

1- SERVICE EAU POTABLE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée :
- La réalisation de l'étude PGSSE (plan de gestion et de sécurité sanitaire de l'eau)

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

2- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée :
- L'autosurveillance des déversoirs sur le système d'assainissement de Lumbres

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

3- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée :
- L'amélioration de la station d'épuration de Nielles-lès-Bléquin (installation d'un compacteur à déchets)

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

4- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET EAU

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget général EAU, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 535 329,12 €	274 814,89 €	0,00 €	274 814,89 €	2 535 329,12 €
Part affectée à investiss		1 407 314,89 €				1 407 314,89 €
Opérations de l'exercice	3 533 616,35 €	3 729 599,27 €	2 432 429,68 €	2 717 921,75 €	5 395 032,49 €	6 447 521,02 €
Totaux	3 533 616,35 €	4 857 613,50 €	2 707 244,57 €	2 717 921,75 €	5 395 032,49 €	7 575 535,25 €
Résultat de clôture		1 323 997,15 €		10 677,18		1 334 674,33 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestions par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour le budget eau.

5- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET EAU AFFERMAGE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget général EAU AFFERMAGE, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	441 300,09 €	0,00 €	94 825,12 €		536 125,21 €
Part affectée à investiss					0,00 €	
Opérations de l'exercice	101 769,18 €	118 631,35 €	36 889,59 €	39 640,08 €	138 658,77 €	158 271,43 €
Totaux	101 769,18 €	559 931,44 €	36 889,59 €	134 465,20 €	138 658,77 €	694 396,64 €
Résultat de clôture		458 162,26 €		97 575,61 €		555 737,87 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestions par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour le budget eau affermage.

6- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Assainissement Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 008 899,95 €	307 736,56 €	0,00 €	307 736,56 €	1 008 899,95 €
Part affectée à investiss		378 736,56 €				378 736,56 €
Opérations de l'exercice	1 341 203,08 €	1 535 112,13 €	1 008 072,07 €	1 018 289,69 €	2 349 275,15 €	2 553 401,82 €
Totaux	1 341 203,08 €	2 165 275,52 €	1 315 808,63 €	1 018 289,69 €	2 657 011,71 €	3 183 565,21 €
Résultat de clôture		824 072,44 €	297 518,94 €			526 553,50 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestions par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

7- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET SPANC

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget SPANC, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 325,24 €	0,00 €	25 716,67 €	0,00 €	30 041,91 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	25 291,67 €	28 145,67 €	1 545,67 €	1 891,34 €	26 837,34 €	30 037,01 €
Totaux	25 291,67 €	32 470,91 €	1 545,67 €	27 608,01 €	26 837,34 €	60 078,92 €
Résultat de clôture		7 179,24 €		26 062,34 €		33 241,58 €

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestions par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour le budget SPANC.

8- SERVICE EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE 2025

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 906 374,33 €,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2025		
Résultats antérieurs :	excédent	**1 128 014,23 €**
Résultats de l'exercice :	excédent	**195 982, 92 €**
Résultats de clôture :	excédent	**1 323 997,15 €**
Affectation du résultat cumulé - Virement à la section d'investissement		**417 622,82 €**
- Affectation à l'excédent reporté		**906 374,33 €**

9- SERVICE EAU AFFERMAGE – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE 2025

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 458 162,26 €,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2025		
Résultats antérieurs :	excédent	**441 300,09 €**
Résultats de l'exercice :	excédent	**16 862,17 €**
Résultats de clôture :	excédent	**458 162,26 €**
Affectation du résultat cumulé - Virement à la section d'investissement		**0 €**
- Affectation à l'excédent reporté		**458 162,26 €**

10- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE 2025

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 534 053,50 €,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2025		
Résultats antérieurs :	excédent	**630 163.39 €**
Résultats de l'exercice :	excédent	**193 909,05 €**
Résultats de clôture :	excédent	**824 072,44 €**
Affectation du résultat cumulé - Virement à la section d'investissement		**290 018,94 €**
- Affectation à l'excédent reporté		**534 053,50 €**

11- SERVICE SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE 2025

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 7 119,24 €,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2025		
Résultats antérieurs :	excédent	**4 325,24 €**
Résultats de l'exercice :	excédent	**2 854,00 €**
Résultats de clôture :	excédent	**7 179,24 €**
Affectation du résultat cumulé - Virement à la section d'investissement		**0 €**
- Affectation à l'excédent reporté		**7 179,24 €**

12- BUDGET SUPPLEMANTAIRE 2026 – BUDGET EAU

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget EAU, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du budget EAU présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 940.000,00 € en section de fonctionnement et de 438.300,00 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

13- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET EAU AFFERMAGE

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget EAU AFFERMAGE, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du budget EAU AFFERMAGE présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 458.162,26 € en section de fonctionnement et de 497.575,61 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

14- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 542.100,00 € en section de fonctionnement et de 568.018,94 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

15- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET SPANC

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget SPANC, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du budget SPANC présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 7.179,24 € en section de fonctionnement et de 26.062,34 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Concernant la sectorisation de l'UDI de Fauquembergues et d'Esquerdes, le remplacement des vannes sur Esquerdes est terminé. Finalisation du DCE concernant la consultation de sectorisation.
- Pour le plan « Eau » EAP : les travaux route de Nielles à Lumbres sont terminés tout comme ceux de Delettes (Upen). A suivre, le renouvellement de canalisation rue de l'Eglise à Rebergues.
- Des travaux de renouvellement de 1200ml de canalisation entre le forage de Nielles-les-Bléquin et le réservoir haut service, sont en préparation et devraient être réalisés à l'automne 2026.
- La maîtrise d'œuvre du nouveau forage de Saint-Martin-d'Hardinghem est en cours.
- La phase de diagnostic de l'étude DTMP sur le forage d'Alquines (diagnostic territorial multi pressions) est en cours.
- Les travaux de réhabilitation du château d'eau de Drionville sont terminés.
- La réhabilitation du château d'eau de Happe est planifiée.
- Concernant l'audit de la DSP de l'ancien syndicat du Bléquin, le protocole de fin de contrat a été transmis à SUEZ. Une étude de mode de gestion aura lieu au 2ème semestre 2026.
- Pour la télérelève, les antennes Lora ont été installé. Des tests de fonctionnement sont en cours sur une zone test (Esquerdes, Lumbres et Setques).
- M. VASSEUR Daniel (Wismes) fait une remarque concernant le prix de location d'une aspiratrice et demande si c'est à cause d'un manque de matériel pour les agents qu'une aspiratrice est louée. M. Sergent informe qu'il s'agit d'un gain de temps, d'argent ainsi que de praticité pour certains endroits. Les déchets sont évacués sur notre dépôt

- M. BELLENGUEZ Jean-Marc (Thiembronne) demande sur quelle base est fait le budget primitif. M. LECAILLE lui indique qu'il a était établi pour travailler sur les 6 premiers mois de l'année en attente de l'affectation des résultats.
- M. LEBRUN Guillaume (Clerques) questionne sur l'investissement du budget Eau Affermage. Le renouvellement de canalisation est prévu.
- M. FINDINIER Jean-Marc évoque un affaissement du bitume au niveau des travaux effectués, peut-être dû à une pause trop rapide. M. SERGENT note la remarque et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à signaler le moindre problème.
- M.GUCHE demande si de l'enrobée à froid ne pourrait pas être posée au niveau des feux tricolores (rue candide cousin) à Lumbres et à la rue Salvador Allende. M. SERGENT indique que la commande d'enrobée à chaud est passée et qu'il va étudier la solution de l'enrobée à froid à certains endroits de grand passage.
- Mme DELATTRE évoque une sortie de boue au niveau de la STEP de Lumbres. M. SERGENT explique qu'il s'agit d'une casse accidentelle de la cuve de chlorure ferrique. La police de l'eau et l'OFB ont été prévenu. La réparation a été faite immédiatement. Environ 1,5m^3 ce sont écoulé. Il n'y a pas de mortalité avérée. Pas de retour de l'OFB à ce jour.
- M. GUCHE fait remarquer le manque de communication concernant cet incident auprès de la Maire de Lumbres. M. SERGENT prend note de la remarque.
- M.FRANQUE évoque le départ en retraite de M. HAVART et demande si un agent est prévu en doublon pour le remplacer. M.SERGENT indique que le départ de M. HAVART a été anticipé et qu'un agent est formé depuis environ 1 an et demi avec lui (compteur pâture, recherche de fuite…)

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h00.